



COMITE DU JURA

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL**



RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le vendredi 17 février 2023 à 18h30.

Au boulodrome régional de Bans

Présents :

Mmes Aurélie BRENIAUX, Nadia DA COSTA, Emilie MARAUX, Alexandra MONNET-FISTEBERG et Yvette OUTREY.

MM. Dominique BACHELEY, Jean BINDA, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Michel FLAGEL, Patrick GRUNEISEN, Michel LIBOZ, Jean-Marie MARAUX, Julien MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Gilles OUTREY, Patrick PETETIN, Marc SERTILLANGE et Christian VALET.

Absents excusés :

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.
M. Frédéric MONNIER.

Invités :

M. Mathieu BESSON
M. Guillaume PICARD (excusé)

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette première réunion de l'année. Certaines commissions ont déjà bien travaillé et pour elles, la saison est déjà bien lancée. Pour la première fois, les quatre districts sont aussi à pied d'œuvre puisqu'ils ont la charge de l'organisation du préqualificatif tir de précision.

Avant de développer ces points, le CD39 a une pensée pour Mme Michèle MARME, MM. Jean-Louis PETIOT et Etienne CORTINOVIS récemment disparus.

Dernière minute : Stéphane JARJAT, président du club de Clairvaux-les-Lacs jusqu'à fin 2022, nous a quittés. Le CD39 a une pensée pour Hélène et ses enfants.

Sans transition, au registre des bonnes nouvelles, le CD39 retrouve une commission des jeunes avec une dynamique différente grâce à l'engagement de MM. Mathieu BESSON (Président), Nicolas JANOD et Michel BOURGEON. Ce trinôme s'est organisé et, c'est avec plaisir que nous accueillons son Président qui nous présentera les dossiers en cours.

Au niveau de la Coupe de France 2022-2023, le CD39 félicite le dernier club en lice, Champvans qui est à Brive la Gaillarde pour les 32^{ème}. Le club affronte Balma-Lasbordes (31).

Enfin, le CD39 souhaite pleine réussite à M. Sébastien HAMARD, nouveau président du Dole Pétanque Club. Une pensée amicale à M. Fabrice BOUTON, son prédécesseur, qui reste actif au sein du club. De même, le CD souhaite le meilleur à Mme Hélène JARJAT, nouvelle présidente du club de Clairvaux.

Pour terminer ce préambule, le Président du CD39 lit un courriel envoyé par M. Bernard GREA, ancien secrétaire général du CD39 (courriel joint). Les membres présents le remercient pour l'ensemble de ses propos et des propositions énoncées. Bien sûr, le Président lui a fait une réponse adaptée au contenu du message reçu.

1 : Approbation de la réunion du CD39 du 4 novembre 2022

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

RAPPEL STATUTAIRE :

Le Président a été informé par Antoine MARTINELLO, responsable du pôle « licences et mutations », de la délivrance de cartes d'adhérents par un club affilié à des personnes non licenciées. Ce fait a été constaté dans le district lédonien, au sein du club de l'Eveil Sportif de Montmorot. Il est anormal et inconcevable qu'un club affilié agisse de la sorte, incitant la prise de carte d'adhérents au détriment de la licence fédérale et nuisant à la gestion du Comité Départemental. Cette pratique est contraire aux statuts de la Fédération Française dans son article 7.

– Licences La licence, prévue à l'article L.131-6 du Code du Sport, marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux Statuts et Règlements de la Fédération. Elle confère à son/sa titulaire le droit de participer aux activités et fonctionnement de la Fédération. Les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. La Fédération peut en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée prononcer une sanction disciplinaire dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.

Pour rappel, les cartes d'adhérents ne sont possibles que pour des personnes déjà licenciées dans un autre club affilié.

Le Président ajoute que la présidente, Catherine COQUATRIX, a formulé une réponse dans laquelle elle reconnaît cette erreur, sans doute très mal conseillée, et qu'elle remédie sans délai à ce dysfonctionnement.

2 : Bilan du Congrès FFPJP d'Evian

La délégation était composée de MM. MARTINELLO, CROTET et DE BASTOS.

Patrick CROTET fait un bilan des 2 jours : les ateliers du vendredi avec des professionnels ont été très appréciés. Les thèmes évoqués (équipement sportif/structuration des clubs ou encore communication) étaient riches d'enseignements. Le Président soumet à Jean-Marie MARAUX un atelier dédié à la discipline et aux modes de procédure (délais à respecter/documents à compléter).

L'AG de la SAOS a eu lieu le vendredi matin. Ce moment a été difficile avec la démission de la Présidente Mme COSTE et l'élection d'un nouveau Président qui intègre le Comité Directeur fédéral. Par ailleurs, les participants ont eu des informations complémentaires concernant le choix de Chomerac pour le centre national Michel DESBOIS prévu pour fin 2025. Lors de l'élection complémentaire, un représentant de Côte d'Or a été élu : M. Lionel GONI. Son élection fait écho à son engagement actif dans l'organisation du championnat du monde prévu à Dijon en 2024 et à un parcours professionnel dans le monde de la presse très conséquent. Le CD39 le félicite pour cette accession fédérale.

Jean-Marie MARAUX prend la parole concernant le début de saison 2023 : la saison est de bon augure avec déjà 236 900 licenciés à ce jour. Il faut que la FFPJP fasse attention aux délais entre les décisions prises et l'application dans les CD/CR et clubs. A ce sujet, le Championnat jeunes passe bien à 64 équipes par catégorie dès 2023. Enfin, le Congrès 2023 aura lieu les 15 et 16 décembre à Grande-Synthe (59).

Le Président DE BASTOS tient à dire à Jean-Marie MARAUX que la FFPJP ne doit pas avoir honte des retours en arrière concernant le CDC féminin ou encore le temps de jeu du provençal. C'est la preuve que les élus fédéraux sont à l'écoute de la base et tiennent compte des remarques.

3 : Bilan de l'Assemblée Générale du CD39 du 26 novembre 2022

Celle-ci s'est passée au CARCOM. Comme toujours, le site est parfaitement adapté. Les débats ont été très pertinents et la nouvelle formule (envoi en amont du compte-rendu des commissions) a été plébiscitée. La prestation du midi a été satisfaisante. Remerciements au traiteur et à Antoine MARTINELLO pour la logistique. Les intervenants extérieurs ont rappelé leur attachement au CD39. Quelques beaux moments avec la présence des jeunes pour une jolie remise des prix ainsi que l'émotion ressentie par Jean-Marie MARAUX.

Pour 2023, le CARCOM est déjà réservé par Antoine MARTINELLO. Pour rappel, l'AG se tiendra le samedi 25 novembre.

La nouvelle formule avec l'envoi des comptes-rendus à l'avance est maintenue. Les échanges ont eu lieu dans un bon esprit et les questions nombreuses.

Jean-Marie MARAUX tient à remercier l'ensemble des membres du CD39 pour le cadeau remis lors de cette AG.

4 : Bilan de l'Assemblée Générale du CR BFC du 3 décembre 2022 à Mercurey

Le Comité de Saône et Loire a parfaitement réussi son accueil dans des sites de prestige, renforçant les liens de convivialité entre les dirigeants des 8 départements. Quant à l'AG en elle-même, jamais, de mémoire de nombreux dirigeants, ils n'en avaient connu de si difficiles. Le Comité Régional BFC se construit mais parfois l'adversité de certains membres interroge sur les réelles motivations. Espérons que la sagesse l'emporte car les chantiers sont nombreux. Malheureusement, le CTFR, Julien MARAUX, n'a pu intervenir. Il avait pourtant bien des choses à nous présenter. Le Président en profite pour le remercier pour son total engagement auprès du CD39.

Concernant la BFC, voici d'autres informations complémentaires :

- Tir de précision : il y aura 4 qualifiés masculins, 2 qualifiées féminines et 2 qualifiés jeunes.
- Marathon féminin 2022 : l'organisation a été appréciée mais avec des regrets concernant le temps de jeu des parties. Pour 2023, la même formule est retenue et la finale se déroulera à Vesoul (70).
- CRC Jeunes : la finale aura lieu à Port-sur-Saône (70). Une seule équipe par catégorie sera qualifiée.
- Marathon Jeunes : un marathon sera organisé à Dijon (21) le 11 novembre 2023 avec la formule déjà connue auparavant.
- Discipline : le Président n'a pas besoin de rapports écrits pour saisir la Commission régionale. Les documents envoyés par le CR seront transmis aux deux responsables de la Commission départementale.

Événement important à venir : la finale de la Coupe de France à l'Axone de Montbéliard les 11 et 12 mars prochain. La vente des places se fait sur le site de FFPJP à partir du 1^{er} février.

Tarifs billetterie :

- ⇒ samedi : 10 €
- ⇒ dimanche : 15 €
- ⇒ PASS 2 jours : 20 €
- ⇒ Gratuit pour les moins de 12 ans

A noter : le colloque de la jeunesse ayant été prévu le samedi 11 mars, il a été décidé de modifier la date. Celui-ci aura lieu le vendredi 17 mars à 19h au boulodrome. Des échanges entre Julien MARAUX, CTFR et les participants auront lieu. Cela permettra à Julien de donner une vision d'ensemble sur ses missions et d'expliquer les apports possibles aux Présidents de clubs, aux référents jeunes ou encore à toutes les personnes souhaitant mettre en place des actions dans leur club (handicap/santé/scolaire...).

Concernant le colloque de la jeunesse, un problème concernant le BF1est soulevé par Nadia DA COSTA. Le calendrier est trop lourd (surtout pour le recyclage) : 2 jours de formation + examen 15 jours après, sans parler des frais de déplacement et/ou d'hébergement pour certains. Cela n'incite pas les bénévoles à se former. Et une seule date prévue pour cette session de formation !

Julien MARAUX transmettra ces remontées à William ROUX lors de la formation de délégué/graphiqueur prévue le vendredi 3 mars au boulodrome de Bans.

En ce qui concerne les formations, le CD décide de continuer à prendre en charge à 100% les frais de formation pour les Jurassiens hors repas, frais kilométrique et hébergement.

5 : Préparation de la saison 2023 : commissions

◆ Jeunes par Mathieu BESSON

⇒ Réunion commission des jeunes du 27/01/2013

Clubs présents : Orgelet, Moirans, Châtelneuf, Champagnole, Salins, Poligny, Champvans et Mont sous Vaudrey représentant 90% des licenciés.

Effectifs : au 16/02 nous avons 86 licences validées 15 filles et 71 garçons (8 benjamins, 22 minimes, 27 cadets et 29 juniors) 6 clubs ont au moins 10 licenciés.

⇒ Organisation et déroulement des championnats.

- 23/04 championnat Jura tête à tête (Benjamin-minime-cadet et junior) à Mont sous Vaudrey organisé par Champvans (14H) ; Championnat en système SWISS. Date butoir pour inscription : 17/04
- 30/04 championnat Jura doublette (minime-cadet et junior) à Mont sous Vaudrey organisé par Saint Claude (10H) Championnat en poules. Date butoir pour inscription : 24/04
- 14/05 championnat Jura triplète (minime-cadet et junior) à Mont sous Vaudrey organisé par DPC (10H) Championnat en poules. Date butoir pour inscription : 08/05
- 28/05 Championnat Ligue triplète (minime-cadet et junior) à Orchamps Vennes (9H). 2 qualifiés par département (champions et vices champions) si au moins 4 équipes inscrites sinon 1 qualifié. Les autres places seront réparties au prorata des équipes inscrites dans les départements. Dans le cas de places supplémentaires les équipes en demi-finale ne seront pas départagées mais classées : 3^{ème} l'équipe perdante contre les champions et 4^{ème} l'équipe perdante contre les vices champions.

Aide à la tenue des tables de marque : Champvans pour le tête à tête, Moirans pour le doublette et Mont sous Vaudrey pour le triplète.

- 01/05 championnat du Jura tir de précision à Mont sous Vaudrey à 14H organisé par le Comité réservé aux Juniors masculin et féminin (**pas ouvert aux cadets dernière année**). Déroulement : un passage par joueur puis les 4 premiers qualifiés pour les quarts ensuite les 8 suivants (plus les éventuels joueurs ayant le même score que le dernier repêché) en repêchage puis ¼, ½ et finale en confrontation. Date butoir pour inscription : 24/04
- 08/05 championnat de ligue tir de précision à Belfort (90). 2 qualifiés par département plus prorata pour arriver à 16 joueurs. 1 qualifié au France 18/08 à Nevers.

Les inscriptions seront à envoyer à l'adresse mail suivante : com-jeunes@ffpjp39.com

⇒ CDC jeunes

3 catégories : Benjamins/Minimes, Cadets et Juniors.

Equipes de 4 à 6 joueurs possibilité de surclasser un seul joueur.

Composition des équipes :

1. Un club
2. Entente de 5 clubs maximum proches géographiquement avec création d'une école de pétanque validée par CD puis CTFR puis Fédé avant le 15/02

Lieu des rencontres :

1. 04/06 à Moirans (une rencontre le matin et une rencontre l'après-midi)
2. 11/06 à Mont sous Vaudrey (une rencontre le matin et une rencontre l'après-midi si besoin)

Minimum de 4 équipes engagées pour prétendre obtenir une place pour le CRC. Si moins de 4 équipes, possibilité de faire un CDC avec un autre département limitrophe. Possibilité d'une seule catégorie.

Le CRC se déroulera les 23 et 24 septembre dans le CD70 à Port sur Saône normalement.

1 équipe par catégorie représentera la Bourgogne Franche Comté au CNC.

Date butoir pour l'engagement des équipes : **15/04** par retour des fiches d'inscriptions à l'adresse mail suivante : com-jeunes@ffpjp39.com (une fiche par équipe).

⇒ Colloque de la jeunesse jurassienne

Il se déroulera le vendredi 17/03 à 19H00 au boulodrome de Bans, il sera animé par Julien Maraux.

⇒ Sélection trophée des pépites

Elle se déroulera les 30/09 et 01/10 à Arc les Gray normalement. Le nombre de jeunes par comité et le mode de sélection seront définis ultérieurement par la commission des jeunes régionale. Cette sélection servira de support à la mise en place du futur Centre Régional d'entraînement. Pour les prochaines saisons les joueurs qui participeront au trophée des pépites national seront issus de ce CRE.

La sélection jurassienne se déroulera à Bans le 03/09.

⇒ Projets

Concours : un jeune licencié invitant un copain pour faire découvrir notre sport et tenter de ramener de nouveaux licenciés. Un mercredi après-midi en fin d'année. 4 parties au temps avec petit cadeau souvenir plus goûter. Elle devrait avoir lieu le 28/10 au boulodrome de Lons Le Saunier.

Concours : un jeune licencié et un adulte licencié un dimanche après-midi 4 parties au temps. Date à définir.

Marathon jeunes le 11/11 à Dijon.

◆ Arbitrale par Frédéric MONNIER

1. FORMATION CONTINUE DES ARBITRES DU JURA

2 dates proposées :

- 17 décembre : 9 participants
- 8 janvier : 15 participants

Soit 20 arbitres actifs pour 2023.

Nous voyons le retour de 3 arbitres :

Serge Olivier, Ney

Eric Paris, Morez

Julian Sautret, Saint-Claude

3 arbitres absents :

- Charrière Fabien, Jobard Christelle : absents 2 ans de la formation : interdiction d'arbitrer en 2023. Pas de dérogation possible.
- Keignaert Fabian : absent 1 an : dérogation possible par le président du CD39

2. FORMATION DES NOUVEAUX ARBITRES

6 candidats au tronc commun des arbitres : Breniaux Aurélie, Coquatrix Catherine, Menis Jérémy, Poppeschi Victor, Rougeck Donatien et Zerbini Léo

5 candidats reçus pour la formation initiale : Breniaux Aurélie, Coquatrix Catherine, Menis Jérémy, Poppeschi Victor et Rougeck Donatien

Les 5 candidats ont obtenu l'examen théorique à l'issue de 2 jours de formation régionale intensive fin janvier au boulodrome de Bans : formation animée par Jean Locatelli et Frédéric Monnier. Bravo et bienvenue aux 5 nouveaux arbitres.

Ces candidats seront supervisés par des arbitres confirmés, choisis par le président de la CDA sur 4 compétitions.

Dynamisation de la CDA

Je souhaite mettre en place une réunion tous les 2 à 3 mois, délocalisée et à tour de rôle, dans le club d'un arbitre, avec pour ordre du jour : pizza party, 3 à 4 points de règlement, bilan des concours écoulés et point sur le calendrier.

Proposition de date : 24 mars, lieu Poligny, heure 19h30.

Cette proposition est à valider en comité directeur.

Proposition intéressante et validée par le CD39.

Une question est soulevée concernant la possibilité pour un arbitre départemental d'être dirigeant d'une association de pétanque non affiliée à la Fédération. La question sera transmise à la FFPJP.

- **Boulodrome par Paulo DE BASTOS**

Lors du Congrès à Evian, la société SBM basée en Côte d'Or et spécialisée dans le chauffage a été rencontrée. Une première visite du boulodrome a eu lieu le 6 janvier 2023. Deux bonnes nouvelles : l'isolation et l'installation actuelle sont bonnes. C'est le matériel qui n'est pas adapté. Après d'autres visites, une étude a été transmise par l'entreprise. Un chauffage différentiel est possible et une estimation du coût de chauffage a environ 1200€/an contre environ 3200€ actuellement. Un devis a été émis : 55.000€ HT pour le remplacement du système actuel avec une garantie de 8 ans et l'option maintenance annuelle.

Par ailleurs, l'entreprise LEDUSTRY a été contactée pour un changement de l'éclairage actuel par des leds. Nous avons reçu un devis de 27.000€ TTC pour le remplacement de l'ensemble du boulodrome. Ce nouveau système permettrait de faire des économies significatives dans le futur et serait garanti 5 ans.

Actuellement, le contrat d'électricité est avec TotalEnergie et nous avons un coût fixe et garanti jusqu'au 20 août 2023 avec un contrat de 48KwA. Nous recevrons une proposition courant juin de cette entreprise pour un nouveau contrat mais le bouclier tarifaire ne s'appliquant pas pour les associations, nous subirons une hausse. Ce nouveau système d'éclairage pourrait permettre un contrat à 36KwA.

Une discussion importante s'est déroulée entre les membres du CD sur l'intérêt de faire ces travaux et surtout sur les finances du CD. Des demandes de subventions peuvent être accordées par le Conseil Départemental mais rien par le Conseil Régional pour l'instant. Il faudra aussi se tourner vers l'ADEME. Ces aides ne couvriront pas l'ensemble des dépenses.

Des questions se posent : est-ce que la charpente sera capable de soutenir le poids ? Oui. Doit-on faire les travaux du chauffage et de l'électricité en même temps ? Oui. Si on ne fait rien, quelle suite pour le boulodrome ? Il faut rendre le boulodrome fonctionnel.

Enfin une remarque est faite sur la répercussion des coûts sur les licences. Nous ferons tout pour ne pas supporter ces travaux avec une augmentation de la licence.

La décision prise par les membres du Comité est de contacter la banque Crédit Agricole pour savoir si l'on peut geler le remboursement du prêt pendant 2 ans et donc se servir de l'argent pour financer les travaux. Le Président, Dominique BACHELEY et Michel LIBOZ prendront RDV et la suite du projet dépendra de ce RDV.

- **Sportive par Emilie MARAUX**

32^{ème} de la Coupe de France 2022-2023 les 18 et 19 février : Champvans.

DERNIERE MINUTE : le club s'est incliné face à Balma (31).

Le CD39 indemnise le club par un forfait : il participe à hauteur du forfait de la FD (480€ en 32^{ème}). Les frais kilométriques sont pris en charge par la fédération pour deux voitures.

Coupe de France 2023-2024 : à ce jour, une dizaine de clubs n'a pas répondu au mail d'inscription. Une relance est faite par Emilie MARAUX le 17 février pour une date butoir au 20 février 2023. Le tirage n'a pas pu être effectué lors de la réunion du CD.

A ce stade, il faut ajouter Champvans qui est exempt des tours départementaux et directement qualifié pour le 1^{er} tour de zone.

Le 1^{er} tour fixé le 12 mai. La commission arbitrale désignera les arbitres.

CDC : le formulaire a été envoyé aux clubs pour un retour **au plus tard le 15 mars 2023.** Les inscriptions arrivent petit-à-petit.

- **Calendrier par Hervé MOINE et Paulo DE BASTOS**

249 demandes soit un coût de près de 3.50€ par calendrier. Un réel décalage se présente entre les fortes demandes formulées par les dirigeants et leur base. Le fait que le calendrier soit payant a freiné beaucoup de personnes.

Les membres du CD décident de l'abandon du projet calendrier papier. Vous trouverez en pièce jointe la version imprimable du calendrier et nous allons voir pour la possibilité de mettre le calendrier en format PDF sur le site Internet.

- **Jeu provençal par Julien MARAUX**

2 compétitions pour le jeu provençal

- en Coupe de France : 8 équipes engagées et le premier tour déjà joué. Au deuxième tour, le match Moirans-Champagnole s'est déroulé le 18 février (dernière minute : victoire de Champagnole) et la rencontre MSV-DPC aura lieu le samedi 4 mars à Bans. A l'issue de ces 2 matchs, une dernière rencontre entre les vainqueurs désignera l'équipe qualifiée pour la zone avec une rencontre le vendredi 12 mai.

Merci aux clubs d'avoir fait preuve de bon sens en inversant certaines rencontres pour permettre de jouer à l'intérieur. Le calendrier imposé par la FFPJP reste problématique.

- en CDC : 10 équipes inscrites (9 anciennes + Orgelet qui remplace Morez). Les dates des rencontres sont connues (cf calendrier). La finale aura lieu le 16 juillet mais le lieu reste à définir car Messia ne pourra peut-être pas l'accueillir.

Par la suite, le champion du Jura ira à la finale régionale à Besançon en septembre.

Le CD devra peut-être prendre des décisions concernant le jeu provençal puisque celui-ci alourdit le calendrier.

- **Vétéran par Patrick GRUNEISEN et Gilles OUTREY**

Merci au club de Bletterans d'avoir mis en place des concours Vétérans dans leur boulodrome en ce début d'année.

A noter que la Commission Vétéran aura la charge d'organiser la finale régionale du CRC Vétéran à Bans les 20 et 21 septembre 2023. Il y aura 8 équipes présentes sur les 2 jours donc prévoir l'hôtellerie et l'hébergement.

6 : Point sur les licences et mutations par Antoine MARTINELLO

POINT SUR LA GESTION DES LICENCES, MUTATIONS & TRESORERIE 2023 :
Situation à la date du 17/02/2023

Affiliation :

27 clubs sont affiliés en 2023

Licences :

287 licences, soit 95 % par rapport aux 1352 licences établies en 2022 et 85 % par rapport aux 1517 licences établies en 2020.

- 1201 licenciés « senior » dont 943 masculins et 258 féminines répartis comme suit :

- 587 « vétérans » : 473 masculins et 114 féminines
- 614 seniors » : 470 masculins et 144 féminines

- 86 licenciés « jeunes » dont 71 masculins et 15 féminines :

- 29 « juniors » (23 masculins et 6 féminines)
- 27 « cadets » (24 masculins et 3 féminines)
- 22 « minimes » (18 masculins et 4 féminines)
- 8 « benjamins » (6 masculins et 2 féminines)

On constate un gain de 219 licences dont 21 jeunes par rapport au 17/02/2022.

Le club de Passenans n'a pas encore effectué de renouvellement de licences.

10 duplicatas et 9 corrections d'erreur ont été comptabilisés, soit 19.

131 créations de nouvelles licences, en augmentation de 53 par rapport au 17/02/2022.

367 licences avec reprise de carte, en augmentation de 308 par rapport au 17/02/2022 sans incidence sur l'effectif.

Mutations

5 mutations internes de 2020, 2021 et 2022 en attente dont 1 gratuite

Pour 2023 :

- 14 mutations internes en attente dont 1 gratuite
- 52 mutations internes traitées dont 7 gratuites
- 27 mutations externes sortantes traitées dont 3 gratuites
- 22 mutations externes entrantes traitées.

Trésorerie :

27 affiliations x 54.00€	=	1 458.00€
1201 licences « Senior » x 55.00€	=	66 055.00€
86 licences « Jeune » x 12.00€	=	1 032.00€
19 duplicatas/corrections x 11.00€	=	209.00€

		68 754.00€

A ce jour la somme de 13776.00 € a été réglée par chèque et 28583.00€ par virement bancaire, soit 42359.00 € et 26395.00€ sont à encaisser.

Plusieurs clubs n'ont pas encore réglé les factures de licences et certains l'affiliation.

Ils devront être à jour de règlement avant leur participation aux divers championnats.

7 : Trésorerie par Dominique BACHELEY

Les principales informations relatives à la Trésorerie du CD39 :

✦ La facture, relative à la production photovoltaïque, a été établie et transmise à EDF-OA le 28/11/2022; et nous avons perçu, le 28/12/2022, le règlement de 13952 €.

✦ Demandes de subvention :

- Conseil Départemental : une demande de subvention (montant = 12000 €) a été transmise au Conseil départemental, le 08/02/2023.

- Fonds de Développement de la Vie Associative : la demande de subvention (montant = 3000 €) est en cours de préparation, et sera transmise dans le courant de la semaine à venir.

Affiliations et licences : à ce jour, nous avons perçu :

- en chèque : 14 chèques, pour un montant total de : 13 776,00

- en virement : 25 virements, pour un montant total de : 28 583,00

Total : 40 710,00

Nos avoirs à ce jour :

- CC Banque Pop : 1 708,29 €

- Livret Banque Pop : 45 281,23 €

- CC Crédit Agricole : 1 636,99 €

- Livret Crédit Agricole : 76 500,00 €

- Espèces : 105,01 €

Total : 125 231,52 €

8 : Délégations championnats du Jura, BFC et France.

Voir le tableau joint.

Contrôle d'alcoolémie sur les championnats du Jura : Le Président rappelle que la procédure est contraignante si le CD39 veut respecter à la lettre les textes en vigueur. Tout ce qui se fait autour du Jura n'est pas toujours conforme. Il faut donc la plus grande rigueur. Après une vive discussion et des échanges intéressants sur le protocole à suivre, les raisons et les besoins de mettre en place ou non ce dispositif, le coût à supporter par le CD (kit à 220€ + 45€ les 6 embouts) ou encore les personnes prêtes à se charger des contrôles, les membres ont décidé de ne pas mettre en place les contrôles pour les Championnats du Jura 2023.

Vote :

Pour : 2

Abstentions : 1

Contre : 15

9 : Questions diverses.

- Etat des frais pour 2022 à retourner à Michel DEMOUGEOT. Un grand merci à Michel pour la préparation et la gestion des documents pour les déductions d'impôts.
 - Coupes championnats 2023 : Patrick PETETIN s'est chargé de l'achat de toutes les coupes seniors et jeunes. Tout est prêt. Le Président le remercie.
 - Location engagée avec les Baniers pour une brocante (mars) et pour les voitures anciennes (juin)
 - La DPC a acheté les cercles restants (12). Champagne en achète 9.
 - Beaucoup trop de disparition de matériel au boulodrome malgré les états des lieux (couteau à pain, assiettes, tire-bouchons, décapsuleurs...). La Commission doit se réunir et prendre des décisions (changement de clés des serrures/achat d'armoires fermées à clé). La possibilité de mettre en place une caution pour les clubs est évoquée.
 - Commission partenariat : Aurélie BRENIAUX fait le point sur une première réunion en janvier 2023. Après un état des lieux, le chantier est lancé et une liste d'idées a déjà émergé. Les clubs vont recevoir un courrier expliquant la démarche de cette Commission et seront invités à désigner des référents pour participer à cette Commission importante pour l'avenir de notre CD.
 - Compétition féminine en juin 2023 : Aurélie BRENIAUX présente le projet de cette compétition qui est effective dès cette année : marathon féminin les 3 et 4 juin au boulodrome. Limité à 48 équipes et en poule de 12 équipes. L'affiche et les inscriptions seront lancées dans le mois à venir.
 - Délégués pour les régionaux et le national :
 - Mont sous Vaudrey : Dominique BACHELEY
 - Damparis : en attente de nomination
 - Salins : Robert DEVOILLE
 - Bletterans : Françoise GAUTHIER
 - Lons : Antoine MARTINELLO
 - Dole : Dominique BACHELEY
 - Salins (national) : Robert DEVOILLE
- Un formulaire sera remis à chacun des délégués qui devra être renvoyé à la BFC à l'issue du régional.
- Championnat régional Sport Adapté du 11 mars.

Le délégué du CD39 sera Hervé MOINE. 3 arbitres qui seront pris en charge par le CD39 : Jean LOCATELLI, Frédéric MONNIER et Aurélie BRENIAUX comme stagiaire. L'organisateur a besoin de 30 médiateurs. Un courrier a été envoyé à tous les clubs avec un

retour des inscriptions au plus tard le 5 mars auprès de Nadia DA COSTA : nadiadacosta@orange.fr ou au 06 88 50 73 88.

Nous devons également prévoir des plateaux repas pour les bénévoles, médiateurs et arbitres. Yvette se charge de contacter le restaurant le Centre. C'est le CD39 qui a la charge des boissons (coca, jus de fruits pour les compétiteurs).

Tarifs 0.5€/verre et 1€/canette.

Michel LIBOZ, Patrick GRUNEISEN, entres autres, seront présents à la buvette.

- **Important** : les inscriptions aux différents championnats sont à envoyer sur l'adresse mail du Comité suivante : inscriptions-jura@ffpjp39.com

Jamais à l'adresse mail personnelle de Philippe JARCELLAT. Le Président remercie Philippe qui continue cette mission importante du CD39.

- Antoine MARTINELLO rappelle que la récupération des licences se fait uniquement au boulodrome et non par courrier pour limiter les frais d'envoi.

- Handisport : une rencontre sera envisagée en mai-juin. Le CD39 valide le projet et le finalisera avec Guillaume PICARD.

- Devis reçu pour mettre du béton devant la porte-rideau pour que les camions puissent charger/décharger plus facilement (environ 4m³) et pour avoir un sol propre et stable lors des tables de marques des championnats (environ 3m) soit 7m³ =,1318€ chez Rusthul. Autre idée à réfléchir : mettre des alvéoles comme dans les places handicapées sur le parking.

- Facture/amende FCBS de 180€ suite au prêt de tables et bancs pour les concours hivernaux du DPC et MSV.

- Pas de nouvelles concernant la fuite d'eau.

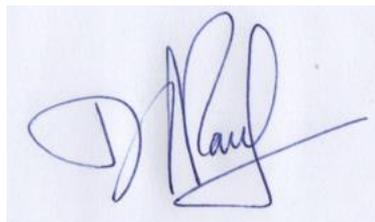
- Toutes les réservations hôtelières ont été effectuées par Hervé MOINE. Remerciements pour cet énorme travail quand on sait que 2 championnats de France ont changé de lieu.

La séance est levée à 22h50.

La secrétaire adjointe du CD39 FFPJP
Aurélie BRENIAUX



Le Président du CD39 FFPJP
Paulo DE BASTOS



Mon cher Paulo,

A la veille de retirer ma cinquantième licence, je constate que mon âge avancé, avec un physique qui commence à décliner ne m'a pas permis de participer aux compétitions de 2022 et de te rencontrer ou même d'échanger avec les quelques anciens de tes collaborateurs qui se souviennent que je fus le secrétaire du premier comité du Jura de la FFPJP (c'est à la fin de l'été 1973, au bord des terrains d'un concours disputé au stade de Meussia que Claude Azéma est venu me solliciter pour l'assister dans son projet de faire entrer la pétanque Jurassienne dans le giron fédéral...)

Tu te souviens aussi que plus tard, en 2000, j'ai pensé servir la pétanque, en reprenant la même fonction, avec la volonté de contribuer à sa modernisation : création du site internet et d'une chronique dans la presse (plein fer), conception d'un programme informatique de tirage au sort et de gestion des concours (des années avant la magnifique usine à gaz proposée actuellement par la Fédé), diaporama pour illustrer l'assemblée générale, photos à l'occasion des championnats ou pour personnaliser les diplômes...Mais c'était à une période où nous avons encore du temps avec beaucoup moins de compétitions et de contraintes dans la gestion du comité départemental : la tutelle et les règlementations de la fédération et celles du comité régional étaient bien moins étouffantes et nous laissaient davantage de liberté !

Aussi, je suis admiratif du travail effectué tant par toi que par les membres de ton équipe que tu pourras féliciter de ma part comme tu l'entendras. J'ai une petite idée de ce travail en prenant régulièrement connaissance de vos comptes rendus des réunions et des assemblées générales. J'ai même lu attentivement le bilan financier de 2022 qui montre la rigueur de votre gestion et du travail du trésorier. J'aurais cependant aimé trouver en clair l'état du solde de la dette engagée pour le financement du boulodrome.

Une ligne qui me concerne a attiré mon attention : celle des dons avec un montant ridiculement faible de 566 euros. Quand on sait que les dons via " *helloassoc* " bénéficient d'une réduction d'impôt de 66%, il me semble que l'information ne soit pas suffisamment passée auprès des licenciés. Imaginons - ce qui me semble réalisable -, que dans chaque club, quatre ou cinq sociétaires* participent à hauteur d'une cinquantaine d'euros (en réalité environ 16 euros à leur charge), la recette se monterait à 7 000 euros ce qui permettrait de réduire d'autant l'annuité du boulodrome ! Mais pour cela, il faut informer. N'y aurait-il pas au sein du comité départemental quelques membres qui pourraient prendre leur bâton de pèlerin et se rendre aux assemblées générales des clubs pour porter la bonne parole et expliquer ? Mais peut-être suis-je trop optimiste sur la générosité et la reponsabilité des pétanqueurs.

En cette période de vœux, je ne formulerai pour le Comité que celui de la poursuite du travail engagé et de la réalisation de vos objectifs.

Avec toute ma considération et mon amitié et l'espoir de pouvoir prochainement échanger directement et peut-être te soumettre une idée qui me trotte en tête afin de relancer l'intérêt des concours officiels.

Bernard

* Je ne sais rien des dispositions fiscales concernant les dons des entreprises, mais là, il y a peut-être aussi une piste à explorer.

RECU FISCAL POUR DON

Article 200 du Code Général des Impôts

Comité du Jura FFPJP

7 Rue des Érables
39380 Bans

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Objet : diffuser et diriger la pétanque et le jeu provençal dans le département ; grouper les associations pratiquant ces jeux et coordonner leurs efforts ; entretenir les meilleures relations entre elles , les ligues et la FFPJP

N° d'ordre de reçu :

Donateur :

Numéro de donateur

Bénéficiaire :

Comité du Jura FFPJP reconnaît avoir reçu, au titre des versements ouvrant droit à une réduction d'impôt, la somme de : Euros ***

Date du

Forme du don

Mode de versement : Carte bancaire

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts.

Particulier : vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Bordeaux, le 15/10/2022 09:30:00

Paulo DE BASTOS
Président

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Pour exercer vos droits, il vous suffit de nous adresser votre demande par mail à l'adresse dpo@helloasso.com. Ces informations sont réservées à

l'usage exclusif de Comité du Jura FFPJP